

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada

Lignes directrices à l'intention des
évaluateurs et évaluatrices

Août 2026

INNOVATION
Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation

Fonds
d'infrastructure
de recherche
**Impact+
Canada**

**Canada
Impact+**
Research
Infrastructure
Fund



Aperçu

L'objectif du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada (FIRIC) consiste à répondre aux besoins en matière d'infrastructure de l'ensemble des titulaires des chaires ayant été octroyées dans le cadre de l'Initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada. Les propositions ne seront pas en concurrence les unes avec les autres. En tant qu'évaluateurs et évaluatrices du FIRIC, vous n'aurez pas à réévaluer le programme de recherche et les qualifications des titulaires de chaire étant donné que cela aura déjà été évalué dans le cadre de la demande de leur candidature pour une chaire. La FCI demande toutefois aux établissements d'intégrer ces renseignements à leur proposition afin de mettre le projet en contexte. Vous examinerez donc la nécessité de l'infrastructure ainsi que le budget lié à l'exploitation et à la maintenance en vous fondant sur les justifications fournies dans une proposition.

Principales activités

Avant la réunion	• Activez votre compte et accédez au Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF); • Consultez les documents d'évaluation disponibles dans votre tableau de bord dans le SGCF; • Participez à la séance d'information des membres par vidéoconférence; • Évaluez les propositions en vous reposant sur le bien-fondé du budget; • Pour chaque proposition assignée, préparez une évaluation préliminaire dans le SGCF.
Pendant la réunion	• Examinez les forces et les faiblesses de chaque proposition afin de formuler une recommandation de financement. Cette discussion alimente les rapports du comité; • Le personnel de la FCI et le président ou la présidente guident le comité dans l'examen de chaque proposition.
Après la réunion	• Le personnel de la FCI rédige les rapports que la personne qui préside le comité approuvera.

Que faut-il évaluer?

La proposition doit démontrer que le financement demandé (afin de couvrir les dépenses relatives à l'infrastructure et/ou les coûts d'exploitation et de maintenance) vient renforcer les capacités existantes de l'établissement et favoriser un milieu qui soutient pleinement le programme de recherche de la ou du titulaire de chaire (et celui de la ou du leader émergent, le cas échéant) au Canada.

Dans une proposition, un établissement doit :

- Décrire de quelle manière l'infrastructure de recherche soutient le programme de recherche de la ou du titulaire de chaire et le domaine prioritaire stratégique; énumérer chaque article ou groupe fonctionnel d'articles; et présenter une ventilation des coûts pour chaque groupe d'articles;
- Expliquer de quelle manière l'infrastructure demandée vient renforcer les capacités existantes de l'établissement dans ce domaine;
- Le cas échéant, expliquer comment l'infrastructure soutient le programme de recherche de la ou du leader émergent;
- Décrire les coûts liés à l'exploitation et à la maintenance et expliquer comment ces dépenses serviront à soutenir l'infrastructure de recherche demandée ou existante afin d'appuyer la ou le titulaire de chaire ainsi que la ou le leader émergent s'il y a lieu, y compris le rôle de tout membre du personnel qui fait l'objet d'une demande de financement; énumérer chaque article ou groupe fonctionnel d'articles; et présenter une ventilation des coûts pour chaque groupe d'articles;
- Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, décrire les locaux en précisant l'emplacement, la superficie et la nature; indiquer le numéro de l'article, la quantité, le coût et l'emplacement qui figurent dans le tableau « Coût des articles individuels » du SGCF. À noter que, dans le cas de tels travaux, une ventilation détaillée des coûts, un calendrier et des plans d'étage doivent être soumis dans un document distinct, dans le module « Renseignements financiers » du SGCF.

Table des matières

Partie 1 – Ce qu'il faut savoir à propos de ce programme de financement.....2

Domaines prioritaires stratégiques.....	2
Raison d'être du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada	3
Objectifs de ce programme de financement.....	3
Budget du programme.....	4
Processus d'évaluation.....	4
Composition des comités d'évaluation.....	4
Rôles et responsabilités des comités d'évaluation....	4
Décisions de financement.....	6
Principes du processus d'évaluation.....	6

Partie 2 – Ce qu'il faut savoir pour évaluer ce programme de financement.....8

Matériel requis pour réaliser une évaluation.....	8
Logistique de la réunion.....	8

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et unissent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.

Partie 1 – Ce qu’il faut savoir à propos de ce programme de financement

En décembre 2025, le gouvernement du Canada a lancé l’Initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada, un ensemble de programmes visant à attirer au pays des chercheurs et chercheuses de renom de l’étranger.

Cette initiative, conçue pour attirer des talents de premier ordre en recherche avec une rapidité et une souplesse exceptionnelles, constitue l’un des plus grands programmes de recrutement en son genre au monde et permettra de maintenir le Canada à l’avant-garde de l’innovation scientifique.

Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement du Canada investira jusqu’à 1,7 milliard de dollars sur 12 ans afin d’attirer et de soutenir plus de 1 000 chercheuses et chercheurs étrangers et expatriés de premier plan, dont des francophones. Le recrutement ciblera les personnes faisant progresser la recherche de pointe dans des domaines essentiels ayant des retombées directes sur l’économie et la société, de même que sur la santé de la population canadienne.

L’initiative comporte quatre volets :

- Le programme des Chaires de recherche Impact+ Canada (dorénavant connu sous le nom de « Programme des chaires de recherche du Canada Eddie Goldenberg ») disposera de 1 milliard de dollars sur douze ans pour aider les établissements à attirer des chercheurs et chercheuses de renommée mondiale. Les titulaires de chaire et leurs équipes feront avancer des projets de recherche transformationnels pouvant être appliqués ou commercialisés en forgeant des liens avec des acteurs de l’industrie, du gouvernement et de la société. Ces chercheurs et chercheuses contribueront également à former la prochaine génération de personnel hautement qualifié. Il est important de préciser que le programme financera à la fois les salaires des chercheurs et chercheuses recrutés et l’infrastructure de soutien, fournissant un appui complet à leurs travaux;
- Une enveloppe de 120 millions de dollars sur douze ans est prévue, par l’entremise du programme Leaders émergents Impact+ Canada, pour permettre aux établissements d’attirer des chercheuses et chercheurs étrangers en début de carrière. Ce programme fera entrer dans l’écosystème de recherche canadien encore plus de talents de l’étranger, qui apporteront des idées nouvelles, des perspectives diverses et un potentiel important;
- Une enveloppe de 400 millions de dollars sur six ans servira à créer le Fonds d’infrastructure de recherche Impact+ Canada et à mettre en place un volet complémentaire de soutien à l’infrastructure de recherche, garantissant ainsi que les titulaires de chaire et les chercheurs et chercheuses en début de carrière recrutés disposent des installations de calibre mondial nécessaires pour atteindre leurs objectifs de recherche;
- Les Bourses de formation en recherche Impact+ Canada s’accompagneront d’un investissement de 133,6 millions de dollars sur trois ans pour permettre aux meilleurs doctorantes et doctorants, ainsi qu’aux chercheuses et chercheurs postdoctoraux étrangers de s’installer au Canada.

Le présent document contient des lignes directrices destinées exclusivement aux évaluateurs et aux évaluatrices devant évaluer les propositions soumises dans le cadre du volet « Fonds d’infrastructure de recherche Impact+ Canada » de cette initiative.

Domaines prioritaires stratégiques

Les chaires de recherche du Canada Eddie Goldenberg sont attribuées dans des domaines prioritaires stratégiques établis par le gouvernement du Canada afin de relever les défis mondiaux et nationaux urgents, de renforcer la contribution du Canada à la recherche et à l’innovation internationales, et de générer des avantages sociaux et économiques durables.

Les chaires devraient établir des collaborations et partenariats importants avec des entités canadiennes et internationales (secteurs privé et public, systèmes de santé et organismes sans but lucratif), ainsi qu'avec les peuples et les communautés autochtones, le cas échéant.

On attend essentiellement des chaires et de leurs équipes de recherche qu'elles transposent et mobilisent activement les résultats de la recherche dans la pratique, les politiques et les voies de commercialisation qui se traduisent par des avantages sociaux et économiques mesurables pour le Canada et le monde entier.

Une chaire de recherche fera progresser un ou plusieurs des domaines prioritaires stratégiques suivants :

- Technologies numériques avancées (y compris l'intelligence artificielle, la technologie quantique et la cybersécurité);
- Santé, y compris biotechnologie;
- Technologies propres et chaînes de valeur des ressources;
- Environnement, résilience climatique et Arctique;
- Sécurité alimentaire et hydrique;
- Résilience démocratique et communautaire;
- Fabrication et matériaux de pointe;
- Technologies de défense et à double usage.

Raison d'être du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada

Le FIRIC a été conçu pour soutenir le Programme des chaires de recherche du Canada Eddie Goldenberg et, le cas échéant, le programme des Leaders émergents Impact+ Canada (administrés par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE)). De fait, il permettra de fournir les outils, les installations et l'infrastructure nécessaires en vue de mener des travaux de recherche de calibre mondial et de transformer les découvertes révolutionnaires en produits innovants ou en politiques et solutions novatrices au profit de la population canadienne. Le SPIIE recrutera deux cohortes dans le cadre de son programme de chaires. En fonction de la sélection du SPIIE, et dans le cadre du FIRIC, nous organiserons deux occasions de financement afin de doter les titulaires de ces chaires de l'infrastructure nécessaire à la réalisation de leurs travaux.

Veuillez consulter l'[appel à propositions](#) qui contient plus d'informations.

Objectifs de ce programme de financement

Les objectifs du FIRIC sont les suivants :

- Veiller à ce que les titulaires de chaire ayant été recrutés par le biais du Programme des chaires de recherche du Canada Eddie Goldenberg et, le cas échéant, les chercheurs et chercheuses du programme Leaders émergents Impact+ Canada aient accès à l'équipement et aux installations de recherche de calibre mondial nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs en matière de recherche et d'innovation;
- Accroître la capacité de recherche du Canada dans les domaines stratégiques prioritaires afin de relever les défis mondiaux et nationaux urgents;
- Favoriser la transformation de découvertes révolutionnaires en innovations (produits, idées, politiques, solutions) qui profiteront au Canada et au reste du monde;
- Favoriser, par des mesures incitatives, la création de partenariats transsectoriels, notamment entre les secteurs privé et public, les systèmes de santé et les organismes sans but lucratif afin d'accélérer la mise en application des résultats de la recherche et de renforcer leur adoption et les retombées à long terme.

Toutes les propositions soumises au FIRIC ne doivent avoir qu'un seul but : soutenir des chaires qui ont déjà été approuvées.

Budget du programme

La FCI investira jusqu'à 400 millions de dollars en vue de financer l'infrastructure de recherche ainsi que les coûts d'exploitation et de maintenance, et elle pourra couvrir jusqu'à 100 % des coûts admissibles de chaque projet, chacun pouvant faire l'objet d'une demande de financement de 6 millions de dollars maximum. Tous les paiements de la FCI dans le cadre du FIRIC devront avoir été versés au plus tard le 31 mars 2033.

Processus d'évaluation

Les propositions seront évaluées dans le cadre d'une procédure d'évaluation en une seule étape. L'objectif du FIRIC consiste à répondre aux besoins en matière d'infrastructure de l'ensemble des titulaires de chaire. Par conséquent, les propositions ne seront pas en concurrence les unes avec les autres. Dans le cadre de ce programme de financement, le processus d'évaluation reposera sur le bien-fondé du budget relatif à la demande d'infrastructure et aux coûts d'exploitation et de maintenance. Étant donné que le programme de recherche et les qualifications des titulaires de chaire auront déjà été évalués dans le cadre de la demande soumise au SPIIE, la FCI n'évaluera pas ces critères une seconde fois. Elle demande toutefois aux établissements d'intégrer ces renseignements à leur proposition afin de mettre le projet en contexte.

Composition des comités d'évaluation

Les comités d'évaluation sont composés en fonction des propositions reçues et forment un groupe diversifié de personnes recrutées à l'échelle nationale ou internationale, qui sont issues du milieu de l'enseignement postsecondaire, ou bien sont des scientifiques ou encore des dirigeantes ou dirigeants des secteurs public, privé et à but non lucratif, et dont la renommée est mondiale. En tant qu'évaluateurs et évaluatrices, vous jouerez un rôle crucial pour préserver l'intégrité et la qualité du processus d'évaluation. Vous veillerez à ce que ce processus soit mené de manière cohérente et conforme aux objectifs du FIRIC, en vous attachant notamment à déterminer si l'infrastructure et le montant pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance demandés sont appropriés et justifiés pour permettre aux titulaires de chaire de mener à bien leur programme de recherche.

Rôles et responsabilités des comités d'évaluation

Présidence

La présidence d'un comité est chargée d'en diriger les réunions en s'assurant que :

- Les points de vue de tous les membres soient pris en compte;
- Toutes les propositions soient examinées de manière équitable, cohérente et conformément aux lignes directrices du présent document;
- Chaque proposition soit examinée en fournissant suffisamment de détails;
- Chaque proposition fasse l'objet d'une recommandation de financement qui fait consensus;
- Les constatations soient suffisamment étayées pour que le personnel de la FCI puisse produire le rapport du comité.

La présidence doit également s'assurer que le rapport de chaque proposition reflète fidèlement les discussions qui ont eu lieu lors de la réunion.

Membres

Le comité examinera toutes les propositions, avec un sous-ensemble de propositions étant assigné à chaque membre pour un examen plus approfondi. Les membres seront invités à soumettre, avant la réunion du comité, une évaluation préliminaire de chaque proposition qui lui aura été assignée et qui nécessitera donc cet examen plus approfondi.

Personnel de la FCI

Le personnel de la FCI animera la réunion et rédigera les rapports du comité. Parfois, d'autres membres du personnel de la FCI assistent aux réunions à des fins de formation.

Observateurs et observatrices

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, nous pourrions inviter des représentants et représentantes de la haute direction ou d'autres partenaires de l'Initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada à se joindre à la réunion du comité à titre d'observateurs ou observatrices.



Notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Équité : nous voulons que tous les établissements admissibles au financement de la FCI aient accès et puissent bénéficier de nos programmes et de l'infrastructure que nous finançons au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : nous accordons de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux établissements et à leurs communautés de recherche de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment les caractéristiques

individuelles comme le genre, la langue, la culture et le stade de carrière; les caractéristiques institutionnelles comme la taille, le type et l'emplacement; ainsi que celles de l'ensemble du spectre de la recherche fondamentale et appliquée et de chaque discipline.

Inclusion : nous encourageons une culture de collaboration, partenariat, contribution et engagement entre divers groupes de personnes, établissements et domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les évaluateurs.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prendra les décisions relatives au financement des propositions soumises au FIRIC lors de sa prochaine séance. Celles-ci sont prévues avoir lieu en mars, juin et novembre de chaque année. À l'issue d'une telle séance, nous aviserons les établissements demandeurs des décisions prises et leur transmettrons le rapport du comité qui les concerne, y compris la liste de ses membres.

Principes du processus d'évaluation

Notre processus d'évaluation repose sur les principes d'intégrité et de confidentialité. Il s'agit de nous assurer que nous continuons à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. En tant qu'évaluateurs et évaluatrices, vous devez donc vous conformer aux [Politiques et lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts et à la confidentialité du gouvernement du Canada](#).

Intégrité

Nous nous attendons à ce que vous observiez les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que des intérêts personnels ne doivent jamais influencer ni sembler influencer les recommandations. Une personne est recrutée à titre individuel; elle ne l'est pas pour représenter ou défendre une discipline ou une organisation. Tout conflit d'intérêts doit nous être déclaré et nous déterminerons alors s'il est gérable ou s'il est préférable de retirer la personne concernée du processus d'évaluation.

Confidentialité

En acceptant de faire partie de notre processus d'évaluation, vous vous engagez à respecter les [Politiques et lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts et à la confidentialité](#) susmentionnées. Cela signifie que toute information qui vous sera transmise doit être traitée comme confidentielle en tout temps. Les propositions ne doivent faire l'objet d'aucune discussion. Si vous pensez ne pas posséder l'expertise nécessaire pour rendre une évaluation utile sans en discuter avec un ou une collègue, nous vous prions de décliner notre invitation à prendre part au processus d'évaluation.

Utilisation de l'intelligence artificielle générative

Prière de ne pas utiliser d'outils d'intelligence artificielle générative lors de votre évaluation des propositions. La saisie d'informations concernant une proposition dans un tel outil (ChatGPT, DeepL par exemple), lequel tend à stocker et réutiliser ces données pour améliorer son efficacité, pourrait atteindre aux droits à la vie privée et à la propriété intellectuelle. Vous pourriez alors enfreindre les [Politiques et lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts et à la confidentialité](#) susmentionnées.

Pour en savoir plus, nous vous suggérons de consulter et de suivre les [Lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'élaboration et l'évaluation des propositions de recherche](#) du gouvernement du Canada.

Préjugés

L'évaluation est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur :

- Une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non);
- La taille ou la réputation de l'établissement demandeur;
- L'âge, la langue, les facteurs identitaires ou le genre des personnes concernées.

Nous vous encourageons vivement à suivre les [modules d'apprentissage sur les préjugés dans l'évaluation par les pairs](#) mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. Ils permettent de mieux comprendre certains types de préjugés et comment ceux-ci influencent l'évaluation, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets. (Voir « [Notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#) »).

Langues officielles

Nous offrons des services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Quelle que soit la langue officielle dans laquelle une proposition est soumise, nous devons nous assurer qu'elle fait l'objet d'une évaluation complète et détaillée. Si l'on vous a assigné une proposition dans une langue que vous ne comprenez pas, veuillez immédiatement nous le faire savoir et nous l'attribuerons à une autre personne.

Partie 2 – Ce qu’il faut savoir pour évaluer ce programme de financement

Matériel requis pour réaliser une évaluation

Vous trouverez toute la documentation et l’information dont vous avez besoin pour réaliser une évaluation dans le cadre du FIRIC dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) (SGCF). Nous y créerons un compte pour chaque personne qui accepte de participer au processus d’évaluation. Si vous possédez déjà un compte, le matériel requis pour réaliser une évaluation s’y trouvera.

Le SGCF est divisé en différents tableaux de bord selon le type d’utilisateur ou d’utilisatrice. Le tableau de bord de l’évaluateur permet de consulter le matériel et d’entamer le processus d’évaluation.

Consultez le document [Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs](#) pour en savoir plus.

Logistique de la réunion

Nous enverrons des instructions pour pouvoir se connecter à la plateforme de visioconférence avant la réunion du comité qui aura lieu par vidéoconférence.

Tableau 1: Principales activités du comité d’évaluation

Avant la réunion	• Activez votre compte et accédez au Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF); • Consultez les documents d’évaluation disponibles dans votre tableau de bord dans le SGCF; • Participez à la séance d’information des membres par vidéoconférence; • Évaluez les propositions en vous reposant sur le bien-fondé du budget; • Pour chaque proposition assignée, préparez une évaluation préliminaire dans le SGCF.
Pendant la réunion	• Examinez les forces et les faiblesses de chaque proposition afin de formuler une recommandation de financement. Cette discussion alimente les rapports du comité; • Le personnel de la FCI et le président ou la présidente guident le comité dans l’examen de chaque proposition.
Après la réunion	• Le personnel de la FCI rédige les rapports que la personne qui préside le comité approuvera.

Étape 1 – Avant la réunion

Consultez la documentation pertinente

Peu après la date limite pour soumettre les propositions, vous recevrez un courriel pour pouvoir activer votre compte dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) (SGCF). Si vous possédez déjà un compte, vous recevrez un courriel vous avisant que le matériel d’évaluation est accessible. Consultez le document [Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs](#) pour en savoir plus.

En cliquant sur « Comité d’évaluation du FIRIC », vous afficherez la page « Évaluation et documentation » où se trouvent les documents et le formulaire d’évaluation, ainsi que les présentes lignes directrices, un gabarit du rapport préliminaire, de même que des renseignements importants au sujet de la réunion.

Cette page comporte aussi deux onglets :

1. Documents relatifs aux projets sous lequel vous trouverez les propositions;
2. Votre évaluation

Cet onglet présente le tableau des projets qui vous sont assignés. Vous pouvez cliquer sur un numéro de projet pour afficher le formulaire d'évaluation qui lui est propre. Vous devrez évaluer le bien-fondé du budget et fournir une recommandation de financement. Veuillez ajouter tous les commentaires qui seraient nécessaires pour compléter votre évaluation. Après avoir terminé vos évaluations des projets, vous devez nous soumettre les cotes préliminaires en cliquant sur le bouton « Soumettre ». Vous pourrez aussi télécharger toutes les cotes préliminaires dans un fichier Excel afin de les utiliser lors de la réunion.

Participez à la séance d'information

Le personnel de la FCI communiquera régulièrement par courriel ou par téléphone avec vous pour s'assurer que vous disposez des informations nécessaires pour procéder à l'évaluation des propositions.

Lorsque tous les membres du comité auront accès à leur compte du SGCF, nous vous inviterons à une courte séance d'information afin de revoir les documents d'évaluation affichés dans le tableau de bord de l'évaluateur, ainsi que le processus d'évaluation.

Effectuez votre évaluation préliminaire

Le comité évaluera chaque proposition par rapport au bien-fondé de son budget.



Comment évaluer les propositions?

Dans le cadre de ce programme de financement, le processus d'évaluation reposera sur le bien-fondé du budget relatif à la demande d'infrastructure et aux coûts d'exploitation et de maintenance. L'objectif du FIRIC consiste à répondre aux besoins en matière d'infrastructure de l'ensemble des titulaires de chaire. Par conséquent, les propositions ne seront pas en concurrence les unes avec les autres. Étant donné que le programme de recherche et les qualifications des titulaires de chaire auront déjà été évalués dans le cadre de la demande soumise au SPIIE, la FCI n'évaluera pas ces critères une seconde fois. Elle demande toutefois aux établissements d'intégrer ces renseignements à leur proposition afin de mettre le projet en contexte.

La proposition doit démontrer que le financement demandé (afin de couvrir les dépenses relatives à l'infrastructure et/ou les coûts d'exploitation et de maintenance) vient renforcer les capacités existantes de l'établissement et favoriser un milieu qui soutient pleinement le programme de recherche de la ou du titulaire de chaire (et celui de la ou du leader émergent, le cas échéant) au Canada.

Dans une proposition, un établissement doit :

- Décrire de quelle manière l'infrastructure de recherche soutient le programme de recherche de la ou du titulaire de chaire et le domaine prioritaire stratégique; énumérer chaque article ou groupe fonctionnel d'articles; et présenter une ventilation des coûts pour chaque groupe d'articles;
- Expliquer de quelle manière l'infrastructure demandée vient renforcer les capacités existantes de l'établissement dans ce domaine;
- Le cas échéant, expliquer comment l'infrastructure soutient le programme de recherche de la ou du leader émergent;
- Décrire les coûts liés à l'exploitation et à la maintenance et expliquer comment ces dépenses serviront à soutenir l'infrastructure de recherche demandée ou existante afin

d'appuyer la ou le titulaire de chaire ainsi que la ou le leader émergent s'il y a lieu, y compris le rôle de tout membre du personnel qui fait l'objet d'une demande de financement; énumérer chaque article ou groupe fonctionnel d'articles; et présenter une ventilation des coûts pour chaque groupe d'articles;

- Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, décrire les locaux en en précisant l'emplacement, la superficie et la nature; indiquer le numéro de l'article, la quantité, le coût et l'emplacement qui figurent dans le tableau « Coût des articles individuels » du SGCF. À noter que, dans le cas de tels travaux, une ventilation détaillée des coûts, un calendrier et des plans d'étage doivent être soumis dans un document distinct, dans le module « Renseignements financiers » du SGCF.

Vous vous verrez attribuer un certain nombre de propositions à examiner en profondeur. Certaines de ces propositions ne relèveront pas de votre domaine d'expertise habituel. Vous devrez néanmoins lire l'ensemble des propositions qu'évaluera votre comité afin d'en avoir une connaissance suffisante pour participer pleinement aux discussions.

Chaque proposition sera examinée de manière plus approfondie par un évaluateur principal ou une évaluatrice principale et deux autres membres. L'évaluateur principal ou l'évaluatrice principale devrait se préparer à présenter brièvement (une minute) la proposition. Les trois membres désignés devront ensuite présenter leurs évaluations respectives au comité.

Les évaluations préliminaires doivent être soumises dans le SGCF (voir la section « Consultez la documentation pertinente ») au moins une semaine avant la réunion.

Les évaluations préliminaires ne sont pas transmises aux établissements demandeurs. Elles servent uniquement à orienter les discussions pendant la réunion et à alimenter le ou les rapports d'un comité.

Étape 2 – Pendant la réunion

La réunion débutera par un bref préambule de la part du personnel de la FCI expliquant le processus d'évaluation. Par la suite, les propositions seront traitées à tour de rôle (environ 20 minutes chacune). Les membres ayant examiné une proposition de manière approfondie présenteront d'abord leur évaluation préliminaire, avant que les autres membres du comité ne partagent leur avis. Cette étape sera suivie d'une discussion ouverte de l'ensemble du comité.

Pour chaque proposition, la discussion portera sur le bien-fondé du budget. À l'issue de la discussion, le comité devra parvenir à un consensus par rapport au montant de financement à recommander.

Les contributions de la FCI et le financement des partenaires couvrent l'ensemble des coûts admissibles des projets d'infrastructure. Par conséquent, le financement portera sur la totalité du montant demandé à moins qu'il ne s'agisse de coûts inadmissibles (ou déraisonnables).

Étant donné que l'objectif du FIRIC consiste à répondre aux besoins en matière d'infrastructure de l'ensemble des titulaires de chaire, si le comité estime que le bien-fondé d'un budget n'est pas suffisamment bien démontré, il peut formuler une recommandation de financement conditionnel et exiger de l'établissement des informations complémentaires. Cela peut donner lieu à un processus itératif dans le cadre duquel vous auriez à réexaminer des preuves supplémentaires après votre réunion afin de retirer les conditions.

Le comité d'évaluation peut également recommander de réduire le financement ou de lui attribuer des conditions dans les cas où certains postes budgétaires ne seraient pas jugés essentiels ou clairement étayés pour atteindre les objectifs de recherche proposés. Lorsqu'il ne recommande pas l'octroi de la totalité du montant demandé, le comité devra lui-même justifier le niveau de financement proposé ou formuler des questions auxquelles l'établissement candidat devra répondre pour défendre sa demande dans sa totalité.

Étape 3 – Après la réunion

Le personnel de la FCI rédige les rapports que la personne qui préside le comité approuvera.

Lorsqu'un établissement dont le financement recommandé est conditionnel fournit des éléments supplémentaires, il se peut que nous demandions aux évaluateurs et évaluatrices auxquels la proposition avait été assignée d'examiner si cette réponse satisfait aux conditions posées. Cet examen déterminera si le financement sera confirmé,

Par ailleurs, vous devrez détruire de manière sécurisée tous les documents d'évaluation téléchargés ou imprimés.

Enfin, nous vous enverrons un sondage afin de recueillir vos commentaires et suggestions concernant le processus d'évaluation et ce programme de financement.